

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Note sur les Orientations Générales

EXERCICE 2016

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat constitue une étape préliminaire et obligatoire de la procédure budgétaire mais *il n'a en lui-même aucun caractère décisionnel*. Il ne donne lieu à vote néanmoins sa teneur doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Avant d'examiner les orientations budgétaires pour l'exercice 2016, nous avons fait le choix d'un nouveau calendrier budgétaire en rupture avec celui mis en place depuis 2010. Ce nouveau cycle budgétaire, déjà appliqué par un grand nombre de collectivités territoriales, sera cadencé de la manière suivante :

- Débat d'orientation budgétaire : décembre
- Vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice N-1: février
- Affectation des résultats : février
- Vote du budget primitif de l'année N avec reprise des résultats de l'année antérieure : février
- Décisions modificatives en cours d'exercice

Par ailleurs, la loi de Modernisation de l'action publique et d'affirmation des territoriales (Maptam), est venue revaloriser le DOB en renforçant les obligations incombant aux assemblées locales. Dorénavant, le débat devra également porter sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité, conformément aux recommandations effectuées par la Cour des Comptes dans son rapport d'octobre 2013.

De plus, la loi du 7 août 2015 est venue modifier l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour les communes de plus de 10 000 habitants. Le débat d'orientations budgétaires devra être complété d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) en matière d'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Le contenu précis de ce rapport doit faire l'objet d'un décret d'application dont la publication est prévue courant 1^{er} trimestre 2016.

I – CONTEXTE GENERAL

I.1 - Incidences du projet de loi de finances pour les collectivités

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement des comptes publics dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales. La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi 1 450 M€ pour les communes, 621 M€ pour les EPCI, 1 148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions.

(Source : PLF 2016)

I.2 - Concours financiers de l'Etat aux collectivités

La diminution des dotations de l'Etat annoncée à partir de l'exercice 2015 jusqu'en 2017, est de nouveau confirmée dans le Projet loi de finances 2016. En moyenne en 2016, comme en 2015, la baisse représente +/-1,9 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice N-1

La contribution au titre du redressement du déficit public de l'Etat est passé de 588 M€ pour 2014 à **1 450** Millions d'€ pour 2015. La contribution de 2016 viendra donc se rajouter à celles de 2015 et 2014 soit une perte cumulée de +/- 730 K€ pour trois exercices concernant notre ville.

Ainsi, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2016 devrait être similaire à celle de 2015. Pour mémoire, la dotation globale de fonctionnement est composée de trois éléments :

- a) La dotation forfaitaire
- b) La dotation de solidarité urbaine (DSU)
- c) La dotation nationale de péréquation (DNP)

Cette dotation évoluerait pour la ville de Roncq de la manière suivante :

	2013	2014	2015	Estimation 2016	Estimation 2017
DGF reçue	2 743 113	2 644 539	2 333 937	'2 048 000*	1 691 729
Evolution en valeur		98 574	310 602	285 937	320 000
Evolution en %		-3,59	-11,75	-12,25	-15,91

*cette estimation est à prendre avec prudence puisque la baisse de la DGF est estimée à partir des recettes réelles de fonctionnement de 2015 non définitives à ce jour (attendre le vote du CA 2015).

Par ailleurs, le Projet de Loi de Finances 2016 avait introduit une réforme majeure de la DGF des communes et des intercommunalités, afin de rendre cette dotation plus juste.

La dotation forfaitaire sera constituée de trois composantes :

- La dotation de base (montant identique par habitant pour l'ensemble des communes)
- La dotation de ruralité
- La dotation de centralité : point d'achoppement sur la répartition des recettes entre les intercommunalités et les communes

Face à la grogne des maires, cette réforme ne trouvera pas son application dès 2016 mais devrait être mise en œuvre en 2017 avec la nouvelle carte des régions (report validé par l'Assemblée Nationale le 9 novembre dernier).

Elle devrait certainement faire l'objet de modification au regard du texte d'origine.

Les premières estimations pour 2016 (selon la nouvelle réforme reprise au PLF 2016), la DGF pour la ville de Roncq serait de l'ordre de 2 147 M€ soit une baisse de 8 % par rapport à 2015.

I.3 – Autres éléments contextuels

- a) La prévision d'inflation du projet de loi de finances s'établit à 1 % (Source : chiffres clés du PLF 2016).

Les taux d'intérêt des collectivités demeurent relativement bas à ce jour. Ils dépendent de nombreux facteurs. Il est envisageable de prévoir une légère hausse pour 2016.

Pour 2016, compte tenu de notre capacité financière et au regard des investissements programmés au cours du prochain exercice, la ville n'aura pas recours à l'emprunt même si les taux restent bas.

Par contre, une renégociation est en cours d'étude sur deux prêts consentis par la caisse d'épargne de Flandres en 2008 (Index : taux fixe, - taux : 5,59 % et 4,67 %).

Au 1^{er} janvier 2016, le capital restant dû de la ville de Roncq s'élève à 4,4 Millions d'€.

- b) Revalorisation des valeurs locatives

Les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales seront revalorisées de **1 % en 2016**, en vertu d'un amendement au projet de budget de l'Etat voté le 12 novembre dernier par l'Assemblée nationale.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2016
Taxe d'Habitation	9 244 000	9 400 000
Taxe foncière (bâti)	12 707 000	12 900 000
Taxe foncière (non bâti)	81 800	82 500

Cette revalorisation sera intégrée au projet de loi de finances 2016, dès lors où celui-ci ne prévoyait à l'origine aucune actualisation. Pour mémoire, le taux était de 0,9 % en 2015.

II- BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT

II.1 – Evolution des recettes de fonctionnement

La situation économique nationale, et plus encore le contexte actuel, invite l'ensemble des collectivités à faire preuve de beaucoup de prudence dans l'estimation de leurs recettes, notamment celles en provenance de l'Etat. Les recettes de la ville s'articulent autour de plusieurs axes :

- La fiscalité directe avec la stabilité des taux inchangés depuis 2001

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	32,12
Taxe foncière (bâti)	31,02
Taxe foncière (non bâti)	52,39

- Une légère augmentation des produits fiscaux due en partie par la revalorisation des bases de 1 % ainsi que la livraison de 77 logements avant fin 2015 (recette attendue +/- 76 K€)
- Une nouvelle baisse des concours financiers de l'Etat (développé précédemment).

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Prévision CA 2015	DOB 2016
013	Atténuation de charges	29 566	36 469	35 000	35 000
042	Travaux en régie (opération d'ordre)	82 254	49 986	50 000	50 000
70	Produits des services ...	1 092 399	1 148 484	1 140 000	1 087 000
73	Impôts et taxes	11 223 648	11 333 598	11 645 400	11 794 400
74	Dotations, subventions et participations	4 249 386	4 066 496	3 520 400	3 102 000
75	Autres produits de gestion courante	65 163	77 267	66 500	62 500
77	Produits exceptionnels	206 379	66 970	158 000	522 000*
TOTAL		16 948 795	16 779 270	16 615 300	16 652 900

*dont 500 K€ d'indemnisation assurances – sinistre «anciens ateliers »

Au-delà des recettes en provenance de la fiscalité locale, le produit des droits de mutation connaît une réelle embellie en 2015, nous avons donc revu à la hausse notre prévision de recette pour 2016, tout en restant relativement prudent.

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Estimation CA 2015	DOB 2016
Droits de mutation (compte 7381)	443 488 €	460 121 €	600 000 €	500 000 €

La taxe locale sur l'électricité devrait rester constante par rapport aux années 2014 et 2015 soit aux alentours de 250 K€, mais en baisse par rapport à 2013 (270 K€).

Le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) devrait aussi subir des modifications dès lors où la recette totale allouée par l'Etat devrait être de l'ordre de 1Md€ contre 1,2 Md€ prévue dans la Loi de finances 2015, du fait même que certaines collectivités contributrices devraient sortir du dispositif.

Enfin, le PLF 2016 prévoit de restreindre le nombre de collectivités au dispositif de la Dotation Nationale de Solidarité (DSU), la ville de Roncq en fait partie puisqu'elle se classe au 694^{ème} rang en 2015. La perte « sèche » pour la ville serait de 148 K€ lissée sur trois ans. Il nous faudra donc rester vigilant au moment du vote définitif quant à savoir si cela sera retenu ou non dans la loi.

Un point également important en matière de recettes en provenance de l'Etat concerne la participation de la Caisse d'Allocations Familiales à nos actions à destination de notre jeune ou très jeune public.

En effet, le contrat enfance jeunesse (CEJ) doit être renégocié dès l'an prochain pour les quatre prochaines années. De fait, la ville percevra les participations correspondantes sur deux exercices budgétaires (2016/2017). Concrètement au titre de 2016, nous aurons une baisse comprise entre 150 et 200.000 € reportée sur 2017.

Enfin, le produit exceptionnel de 500 000 € d'indemnisation (sinistre anciens ateliers).

L'on voit bien que le montant total des recettes de fonctionnement restent stables (+/- 16,6 M€) pour 2016, alors que dans le même temps nous aurons :

- une recette exceptionnelle de 500 K€ (sinistre)
- une recette prévisionnelle revue à la hausse en matière de droits de mutation (+150 K€)

Ces recettes permettent uniquement de compenser la baisse de la Dotation forfaitaire de plus 300 K€, ainsi que la recette décalée de la CAF de près de 200 K€. Je crois bon d'insister sur le fait du caractère tout à fait exceptionnel de cette compensation compte tenu de l'indemnisation du sinistre, il en aurait tout autrement si le bâtiment n'avait pas brûlé (et il reste encore cependant à démolir le bâtiment, une perte patrimoniale, les associations relocalisées etc ...).

II.2 – Evolution des dépenses de fonctionnement

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2013	CA 2014	Prévision CA 2015 *	DOB 2016
011	Charges à caractère général	4 623 657	4 640 544	5 020 638*	5 200 000
012	Charges de personnel	7 124 113	7 291 423	7 250 000*	7 395 000
65	Autres charges de gestion courante	2 613 011	2 432 880	2 118 493	2 100 000
66	Charges financières	130 052	118 467	115 000*	100 000
67	Charges exceptionnelles	18 818	13 947	25 000*	20 000
022	Dépenses imprévues	130 000	56 000	120 000	A DEFINIR
042	Amortissements	763 198	795 047	859 108	800 000
TOTAL		15 402 849	15 348 308	15 508 239	15 615 000

* les éléments chiffrés doivent être pris avec précaution dès lors où les comptes ne sont pas arrêtés définitivement il s'agit d'une simple estimation à la date du 25/11/2015

Parmi les principales charges de fonctionnement, on retrouve notamment :

→ les charges de personnel (012)

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2013	CA 2014	Estimation au 31 décembre 2015	DOB 2016
012	Charges de personnel	7 124 113	7 291 423	7 250 000	7 395 000

La masse salariale progresse mécaniquement chaque année (GVT*). Par ailleurs, la municipalisation de la « Maison des associations » a également été prise en compte dans la masse salariale (+1,5 ETP).

*glissement vieillesse technicité

→ les charges à caractère général (011)

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2013	CA 2014	Estimation au 31 décembre 2015	DOB 2016
011	Charges à caractère général	4 623 657	4 640 544	5 020 638*	5 200 000

En 2014, ces charges représentaient 4,6 M€ alors même que les crédits budgétés étaient de plus 5,2 M€. Concernant l'année 2015, la prévision s'élève à +/- 5 M€ (mandats + charges rattachées à la date du 25/11/2015).

En ce qui concerne l'exercice 2016, les prévisions budgétaires effectuées par l'ensemble des services s'élèvent à 5,2 M€. Chaque poste de dépenses fera l'objet d'une étude attentive avant inscription au prochain budget prévisionnel de 2016.

Il faudra continuer à réformer nos actions, nos pratiques de travail (dématérialisation), renforcer nos partenariats (mutualisation).

→ les autres charges de gestion courante (65)

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2013	CA 2014	Estimation au 31 décembre 2015	DOB 2016
65	Autres charges de gestion courante	2 613 011	2 432 880	2 118 493	2 100 000

Ces charges intègrent entre autres :

- les indemnités et cotisations des indemnités des élus
- Les participations aux différents syndicats (USHAN, Syndicat Mixte des gens du voyage)
- Le forfait communal aux écoles privées (nouvelle convention à c/01.01.2016)
- Le mandatement dédié à la Petite Enfance (SCIC KALEIDE)
- La subvention affectée au CCAS
- Les subventions aux associations – cette enveloppe est revue à la baisse par rapport aux années antérieures compte tenu de la municipalisation de la Maison des associations au 01.01.2016
- Autres charges diverses telle que l'enveloppe consacrée au forfait intercommunal (184 €/enfant)

→ les charges financières (66)

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2013	CA 2014	Estimation au 31 décembre 2015	DOB 2016
66	Charges financières	130 052	118 467	115 000*	100 000

Elles diminuent en 2016, en raison du principe de remboursement des emprunts. Cette enveloppe comprend également les intérêts courus non échus (ICNE). Il vous est rappelé que deux contrats devraient faire l'objet de renégociation avec la banque concernée. Cette estimation ne tient pas compte de l'éventuelle renégociation à mener prochainement sur ces deux emprunts.

Et pour clore cette première partie du DOB, nous gardons l'objectif de maintenir un autofinancement le plus haut possible, gage de notre indépendance financière dans la réalisation d'une partie de nos investissements présents et à venir dans les prochaines années (extension Ecole Kergomard, reconstruction Ecole Curie, 2^{ème} phase de travaux Ecole Neruda). Ces investissements ont fait l'objet de présentation aux Elus de l'opposition ainsi qu'aux parents d'élèves courant novembre dernier).

Pour 2016, il ne devrait pas y avoir de recours à l'emprunt. Pour les années suivantes et en fonction des futurs programmes d'investissement échelonnés sur la durée du présent mandat, il faudra « mixer » le produit attendu de nos cessions immobilières avec l'autofinancement affecté en recettes d'investissement, complétés par l'appel à l'emprunt le plus modéré possible.

III- BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT

III.1 – les recettes réelles d'investissement pour 2016

Les recettes d'investissement regroupent plusieurs éléments repris ci-dessous :

- FCTVA – Désormais pourront également être intégrées les dépenses d'entretien des bâtiments municipaux (voir PLF 2016). A ce jour ces dépenses sont affectées en section de fonctionnement. Il y a aura certainement un ajustement de la nomenclature comptable. Cette disposition prendra effet en 2017 sur les dépenses réalisées en 2016
- Subvention reçue dont la DETR pour la réhabilitation de l'Annexe Mairie (170 K€)
- Diverses cessions immobilières (Dojo/poste, le 6 rue Jean Jaurès, le 7 bis rue Henri Barbusse, le 124 rue de Lille, la parcelle AX 167(D/R))
- Transfert de la créance Numéricable du SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing (dissolution du Syndicat en 2013) - montant de la créance totale 224 363 € échelonnée de 2016 à 2022)

III.2 – Programme des dépenses réelles d'investissement pour 2016

Travaux d'investissement	BP 2016
Etudes diverses (dont assistance à maîtrise d'œuvre annexe mairie, travaux accessibilité, bâtiments scolaires, enfouissement réseaux, aménagement étang du bois Leurent)	265
Travaux de réaménagement berges étang du bois Leurent	150
Réhabilitation de l'Annexe Mairie (2015/2016) + Panneaux affichage extérieur	580
Travaux sites sportifs (rénovation couverture complexe J.BATS, travaux salle Stélandre (douches/VMC, travaux salle J.Gilles (VMC, remplacement doublage bois, Travaux Salle Boërio (douches, mise en place rayonnages), mise en place d'un sol sportif à la Halle de tir à l'arc	130
Travaux et équipements divers pour écoles (calorifugeage de gaines de ventilation, mise en place de contrôle d'accès)	50
Mise en place d'une vidéo surveillance	300
Schéma informatique (dont seconde phase installation tableaux numériques)	145
Divers équipements (télé relève gaz, contrôle accès bâtiments administratifs ...) et menus travaux divers	45
Travaux éclairage public	150
Aménagement cimetière du Blanc Four (aménagement terrains pour installation des cavurnes)	50
Equipements cimetières (columbarium-ossuaires)	20
Plantations d'arbres	20
Matériels des services (petits équipements serv.techniques - remplacement matériels satellites de restauration- achat d'une benne ampirol, ...)	210
Achat parcelle AX 167 (D/R)	185
Enveloppe prévisionnelle	200
TOTAL	2 500

III.3 – l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2015

Les reports de dépenses d'investissement sur l'exercice 2016 sont de l'ordre de près 850 000 € (à la date du 26/11/2015).

IV- SITUATION DE LA DETTE

IV.1 – Evolution de la dette « ville »

Le capital restant dû à la date du 31 décembre 2015 est de **4 451 125 €** soit une dette par habitant de 329 € (selon population fiche individuelle DGF 2015) contre 958 €/habitant pour la moyenne de la strate (CA 2014).

IV.2 – Encours de la dette au 31/12/2015

Index	Quantité	%	Capital restant dû
Emprunts à taux fixe	4	57 %	1 651 819 €
Emprunts à taux variable	3	43 %	2 799 306 €
TOTAL	7	100 %	4 451 125 €

IV.3 – Par établissements bancaires

Etablissement bancaires	Nombre d'emprunts	% d'emprunts	Capital Restant dû	% CRD
Caisse des Dépôts et consignations	1	14,28 %	880 000 €	19,77 %
Caisse Epargne du Nord	4	57,16 %	1 297 792 €	29,16 %
Crédit Agricole	1	14,28 %	640 000 €	14,38 %
Dexia crédit local	1	14,28 %	1 633 333 €	36,69 %
TOTAL	7	100 %	4 451 125 €	100 %

V- SITUATION DES EMPRUNTS GARANTIS

Bénéficiaires	Objet de l'emprunt garanti
AFTE	Agrandissement et réhabilitation de l'Ecole St François Travaux de remise aux normes de l'Ecole St Roch
Société HLM NOTRE LOGIS	Construction de surfaces commerciales rue des Arts
Société HLM LOGICIL	Résidences pour personnes âgées (deux emprunts)

Le capital restant dû sur l'ensemble de ces emprunts à la date du 31 décembre 2015 est de **1 274 586 €**, réparti ainsi qu'il suit :

Bénéficiaires	Capital restant dû au 31/12/2015
AFTE	Ecole St François : 250 331 € (taux fixe) Ecole St Roch : 56 650 € (taux fixe)
Société HLM NOTRE LOGIS	258 002 € (taux fixe)
Société HLM LOGICIL	1 ^{er} emprunt : 458 055 € (taux variable) 2 ^{ème} emprunt : 251 548 € (taux variable)